

Délibération désignant la personnalité extérieure
appelée à siéger à la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire, à titre personnel

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 janvier 2020

Délibération 2020/01/CFVU - 1

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers désignent **Véronique ROULY**, Proviseure adjointe du Lycée Ozanne de Toulouse, pour siéger à titre personnel, en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Toulouse le 23 janvier 2020

Le Président



Jean-Marc BROT



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 7

Nombre d'abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote :

Nombre de votes blancs : 2

Délibération désignant la personnalité extérieure
appelée à siéger à la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire, au titre de représentant d'un
établissement d'enseignement secondaire

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 janvier 2020

Délibération 2020/01/CFVU - 2

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers désignent **Cédric MICHEL**, Proviseur du Lycée, Alain-Fournier de Mirande (Gers), en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, au titre de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Toulouse le 23 janvier 2020

Le Président



Jean-Marc BROTON



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 2

Nombre d'abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote :

Nombre de votes blancs : 3